

Consulat Général de France à Tananarive

Demande de Visa de court séjour (moins de 3 mois) VISITE FAMILIALE, VISITE PRIVEE, VISITE TOURISTIQUE

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.**
- Frais de dossier : voir notice frais de dossier (se munir du montant exact, en espèces et en ariary)
- La présence de chaque demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourront être demandés.
- Toutes les photocopies doivent être présentées **au format A4 et sans agrafes** ; le dossier doit être rangé dans l'ordre ci-dessous

Rendez-vous : téléphoner au **089100** au moins **3 semaines** avant le départ envisagé.

Liste des documents à présenter **triés** dans l'ordre suivant :

1	Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé : seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté (en téléchargement sur le site www.ambafrance-mada.org)
2	Passport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + deux (2) photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
3	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm dont une collée sur le formulaire à l'emplacement prévu à cet effet.
4	Situation personnelle <u>Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves</u> : présentation du livret de famille original + 1 photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; <u>Pour les célibataires</u> : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; <u>Pour les enfants mineurs/étudiants</u> : autorisation parentale du père et de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante
5	Justificatifs de la situation socioprofessionnelle et des ressources a) <u>Pour les salariés</u> : certificat de travail original, attestation de congés originale, 2 derniers bulletins de salaires (ou relevés bancaires) : original + 1 copie b) <u>Pour les retraités</u> : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension : original + copie c) <u>Pour les commerçants ou entrepreneurs</u> : Inscription au registre du commerce authentifiée, attestation d'immatriculation, relevés bancaires ou attestation de revenu mensuel; original + 1 copie d) <u>Pour les professions libérales</u> : Inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents ; original + 1 copie e) <u>Pour les demandeurs sans emploi (y compris les étudiants)</u> : lettre de prise en charge (original + 1 copie) et copie des justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (voir ci-dessus selon la situation de cette personne)
6	Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour - Attestation d'allocation de devises, dont l'origine doit être démontrée (relevé bancaire récent, <u>compte épargne...</u>), délivrée par les banques locales ou bureaux de change (minimum de 32,5 € par jour si invitation par un particulier ou 65€/par jour si hébergement à l'hôtel) - Ou présentation d'une carte bancaire internationale avec relevé de compte à l'appui.
7	Justificatifs de l'hébergement a) <u>Hébergeant en France</u> : Attestation d'accueil délivrée par la Mairie (original + une photocopie) accompagnée d'une copie de : la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, des justificatifs de ressources de l'hébergeant (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire) et du justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone, ou contrat de bail) ; b) <u>Hébergement à l'hôtel</u> : Réservation confirmée par télécopie pour les demandeurs qui ne sont pas pris en charge en France (confirmation du paiement pour les séjours supérieurs à 1 mois) ; c) <u>Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France</u> : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou d'habitation récente.
8	Justificatifs du retour - Attestation de <u>réservation</u> du billet d'avion aller et retour (le billet ne doit être acheté qu'une fois le visa accordé) - Lettre d'engagement au retour rédigée sur papier libre
9	Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité